BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 199

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARASCON

Ventes et cessions

808 366 454 RCS Tarascon.
RICHEL PROJETS.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 110000.00 EUR.
Adresse : Quartier de la Gare, 13810 Eygalières.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 septembre 2023, La société RICHEL GROUP, société par actions simplifiée au capital de 1.699.572,80 euros, dont le siège social se situe Quartier de la Gare, 13810 Eygalières et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarascon sous le numéro 950 012 245 et la société RICHEL PROJETS, société par actions simplifiée au capital de 110.000 euros, dont le siège social se situe Quartier de la Gare, 13810 Eygalières et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarascon sous le numéro 808 366 454, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société RICHEL PROJETS par la société RICHEL GROUP. La société RICHEL PROJETS ferait apport à la société RICHEL GROUP de la totalité de son actif, évalué à 17.731.905 € et le passif pris en charge s'élevant à 16.061.025 €, soit un actif net comptable à transmettre s'élevant à 1.670.880 €. La société RICHEL GROUP détenant la totalité des actions de la société RICHEL PROJETS, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Le boni de fusion serait de 1.560.880 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2023 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par RICHEL PROJETS depuis le 1er avril 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société RICHEL GROUP. La société RICHEL PROJETS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-15 et R.236-11 du Code de commerce, soit trente (30) jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion en date du 29 septembre 2023 a été déposé : -au greffe du Tribunal de commerce de Tarascon pour la société RICHEL

PROJETS le 25 octobre 2023, -au greffe du Tribunal de commerce de Tarascon pour la société RICHEL GROUP le 25 octobre 2023. Pour avis.

